

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de La Chapelle de Guinchay
MAIRIE DE PRUZILLY
71570 PRUZILLY
Tel : 03 85 35 11 94
E mail pruzilly.mairie@orange.fr
Site: <http://www.pruzilly.fr>

Compte rendu de la séance du 8 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre, le huit juillet à 20 h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent CONDEMINE, Maire.

Etaient présents : MM Laurent CONDEMINE, Gilles PONCET, Jean-Paul ACHKOYAN, Yannick DESBOIS, Mmes Camille D'ORAZIO, Céline BALLOFFET Corinne GUÉRIN, Karine COINDARD Cécile MORIN,

Secrétaire de séance : Mme Céline BALLOFFET

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 27/05/2024, le Conseil Municipal décide:

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY/ ACCUEIL DE LOISIRS (DE 2024_026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention passée entre le Centre de Loisirs de la Chapelle de Guinchay et les Communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs. Il informe le Conseil, que des enfants de Pruzilly fréquentent régulièrement le centre de loisirs. et demande si la Commune veut renouveler sa participation aux activités de cette structure, sachant que le forfait serait de 12€ par jour et par enfant, à partir du 01/09/2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de renouveler cette contribution,
- **fixe** cette subvention à hauteur de 12 € par jour et par enfant

Sont déterminés les critères suivants :

- les enfants pris en compte devront être domiciliés sur la Commune de Pruzilly au moment du séjour,
- la subvention sera versée directement à l'organisme sur présentation d'un état nominatif des enfants ayant séjourné au Centre de Loisirs,
 - **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la participation de la Commune,
 - **précise** que les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION SPORTIVE (DE 2024_027)

Monsieur le Maire propose d'augmenter légèrement le tarif de location de la salle des fêtes au CLS de St Amour, Association sportive, utilisant la salle toute l'année scolaire, avec un forfait de 1200€ (représentant l'électricité/chauffage) pour l'année scolaire 2024/2025. Ce tarif pourra être revu, en fonction du coût de l'énergie, par un avenant au contrat, signé par le locataire et le représentant de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
accepte ce tarif et
autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE 2024-025 (DE 2024 028)

Suite à une remarque du Centre de Gestion, précisant que la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe permanent à temps complet, doit être effective, après avis du comité technique, il convient de modifier la délibération DE 2024-025 :

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28/03/2022
Le Maire propose à l'assemblée,
Le maintien d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe permanent à temps complet, jusqu'au 30/09/2024
La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe permanent à temps complet, au 01/10/2024, sous réserve de l'avis favorable du comité technique du centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

VENTE DES ANCIENNES TABLES DE LA SALLE DES FETES (DE 2024 029)

Suite à l'achat de nouvelles tables, pour la salle des fêtes, Monsieur le Maire suggère que la commune propose quelques anciennes tables à la vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide de proposer quelques anciennes tables (parmi celles encore, en bon état) à la vente au prix de 30€ pièce,
Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CHOIX DES PANNEAUX ENTRÉE DE VILLAGE :

Le Conseil Municipal choisit le modèle « Sologne », avec le message « Bienvenue à Pruzilly ».
Plusieurs propositions de visuels seront demandées à Cervos.

TRAVAUX :

- A faire :
 - Des travaux urgents à l'église : électricité et toiture à réparer
 - Nettoyer l'église : le CCJ, le Comité des fêtes, et des membres du Conseil Municipal projettent une journée « nettoyage », le 31/08.
 - Vérification du chauffage au gaz de l'église : l'entreprise TOUZOT vient le 29/07, pour faire un devis.
 - Voirie : faire une petite reprise, chemin de la Grolière
- Faits :
 - Les racks à vélos ont été reçus : l'un a été posé au city stad, un autre, vers la mairie. Un autre sera posé vers le portail de l'école.

- Le 05/07, EDF est venu poser un compteur linky à l'église, et un câble d'alimentation extérieure.
- Les travaux de voirie sont terminés : La purge, Route de Cenves, le chemin de la Grolière, l'impasse des vignes de la Cure, et la Route des Nonains. Le balayage se fera semaine 29.

COMPTE RENDUS DE REUNIONS

M. Gilles PONCET donne le compte rendu de la réunion du 11/06, concernant le centre de loisirs de la Chapelle de Guinchay : nous recevrons une régularisation à payer, concernant des mercredis de 2023. A compter du 01/09/2024, la participation communale passera à 12€ par enfant et par jour.

M. Laurent CONDEMINÉ et donne le compte rendu de la réunion du SIVOM :

- ✓ un agent sera mis en disponibilité à compter du 15/09.
- ✓ Un véhicule électrique sera acheté, en remplacement d'un autre, vieillissant.
- ✓ Mme Mylène AUPOIL, agent en charge de la garderie, partira à la retraite, en fin d'année scolaire.

Mme Céline BALLOFFET donne le compte rendu du tirage au sort du jury d'assises, qui a eu lieu le 13/06, à la Chapelle de Guinchay.

M. Laurent CONDEMINÉ donne le compte rendu de la réunion du Conseil des Maires, qui a eu lieu le 06/06, à Igé : Nos demandes de subventions ont été validées.

Mme Céline BALLOFFET donne le compte rendu du Conseil d'école : 85 enfants feront leur rentrée, dans notre RPI, dont 24 à Pruzilly. Les horaires de bus sont légèrement modifiés (validés par l'Académie)

Mme Corinne GUERIN informe que la réunion du syndicat des eaux qui devait avoir lieu le 18/06, a été reportée en septembre, faute de quorum.

M. Gilles PONCET donne le compte rendu du Conseil Communautaire. Nos demandes de Fond de concours ont été acceptées :

- ✓ Achat de tables pour la salle des fêtes : 488€
- ✓ Dépose de monuments au cimetière : 1529€
- ✓ Travaux de voirie 2024 : 2981€

M. Gilles PONCET donne le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR : le bilan financier est positif. 9 personnes sont accompagnées, à Pruzilly. Il souligne que les agents font un travail remarquable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Thierry HEDOUIN, organisateur technique du rallye des vins, a apporté 2 plaques en mairie, relatives au rallye du 08/06/2024. La « spéciale Chaintré-Pruzilly » a été appréciée des pilotes.

Quelques incidents ont été relevés au cimetière : des arbustes ont été plantés entre les tombes, et sur des tombes n'appartenant pas à l'intéressé. Même si ce geste part d'une bonne intention, Monsieur le Maire rappelle que c'est formellement interdit.

Rappel sur les déclarations de buvette : les associations doivent penser à faire la demande, au moins 2 semaines avant la manifestation, et ne pas venir les signer au dernier moment.

Le Conseil Municipal organise la commémoration du 14/07, qui aura lieu à 11h.

Mme Karine COINDARD fait part au Conseil Municipal de l'intention d'un administré, qui aimerait ouvrir une supérette à Pruzilly. Le Conseil Municipal n'est pas contre, mais émet des doutes sur la viabilité d'un tel projet, à long terme.

Mme Cécile MORIN signale qu'un drone a survolé avec insistance, sa cour, le 24/06 à 21h16. Ce désagrément est aussi arrivé à un autre habitant du même quartier, le 19/06. Ces faits seront signalés à la gendarmerie.

Mmes Camille D'ORAZIO et Karine COINDARD donnent le compte rendu de la randonnée et de la séance « planétarium » du 29/06, avec les jeunes du CCJ. Les enfants étaient ravis, même s'ils ont dû dormir dans la salle des fêtes, à cause des conditions météorologiques défavorables.

Les olympiades inter CCJ auront lieu le 15/09 à St Symphorien d'Annelles

Mme Camille D'ORAZIO signale qu'une adhérente de l'association sportive, a perdu son collier.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **lundi 02/09/2024 à 20h30**, dans la salle de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h